

**HEURE :** 11H À 12H

**LIEU :** SALLE DELACHAUX, BIOPÔLE 2,  
PROLINE, RTE DE LA CORNICHE 10,  
1010 LAUSANNE  
& VIA WEBEX

**MARDI  
23 NOVEMBRE 2021  
COLLOQUE VIRTUEL  
& PRESENTIEL**

Présentiel: sur inscription  
marina.galati@unisante.ch

## EPIDÉMIOLOGIE LÉGALE – VOL. 4

# La protection de la vulnérabilité des enfants face au Covid-19

### INTERVENANT :

■ PROF SANDRA HOTZ  
PROFESSEURE ORDINAIRE DE DROIT CIVIL & DE DROIT DE LA SANTÉ À LA FACULTÉ DE  
DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL,  
CO-DIRECTRICE DE L'INSTITUT DE DROIT DE LA SANTÉ DE L'UNIVERSITÉ DE NEUCHÂTEL  
& AVOCATE

### DESCRIPTIF :

On va parler de l'impact de cette pandémie sur « les enfants », qui n'étaient et ne sont pas considérés comme « vulnérables » selon notre législation de Covid19.

Le fait que certains enfants soient en réalité aussi à de nombreuses reprises, « vulnérables », est incontesté et démontré par des études empiriques sur la santé mentale et la situation scolaire des enfants. Les mesures de protection pendant une pandémie (p.ex. port de masque, vaccination) touchent un enfant directement et indirectement à court et long termes dans son droit à la santé, à l'éducation et aux loisirs.

Il s'agira de réfléchir aux possibilités d'action prévues dans la procédure législative pour reconnaître cette intersection présente et future.

Recommandé par la Société Suisse des Spécialistes en prévention et santé publique (SPHD) pour la reconnaissance de la formation continue.

Participer à la réunion Webex

[Lien Webex](#)